

Avenant convention de partenariat  
Association Armada de la Liberté/Ville de Rouen  
2011/2014  
Prolongation 2014/2016

Entre la Ville de Rouen  
Hôtel de Ville  
Place du Général De Gaulle  
76 037 Rouen Cedex 1

représentée par son Maire, Monsieur Yvon Robert, agissant au nom et pour le compte de ladite Ville, en exécution d'une délibération du Conseil Municipal en date du 20 octobre 2014

ci-après dénommée la Ville  
d'une part,

et

L'association l'Armada de la Liberté (déclarée en Préfecture de Seine-Maritime le 28 décembre 1990 sous le numéro D 12 373 et dont la création est parue au Journal Officiel du 6 février 1991),

16 Quai Emile Duchemin  
76 000 Rouen

Représentée par son Président, Monsieur Patrick Herr, agissant en cette qualité, en exécution d'une décision du Conseil d'Administration du .....

ci-après dénommée l'association  
d'autre part,

Il est exposé ce qui suit :

Vu la convention de partenariat entre la Ville et l'association en date du 6 décembre 2011,

Expose

L'association l'Armada de la Liberté et la Ville de Rouen ont fait le bilan de l'Armada 2013 et ont convenu, en raison des fonds propres de l'association à la clôture de la manifestation, de différer à 2016 le versement de la dernière partie de subvention prévue pour cette grande manifestation populaire et festive.

Le présent avenant vise à changer le calendrier du versement de la subvention d'un montant de 100 000 euros.

Les articles 4, 5 et 6 sont modifiés en conséquence, les autres articles restent inchangés.

